



## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné Jérôme LOUAULT en qualité de gérant certifie par la présente que le véhicule :

0.1. Marque : LOUAULT  
0.2. Type : SR39  
Variante : CNP10F  
Version : 2220EA21SNSSNP  
Dénomination commerciale : //

0.2.1. Identifiants :  
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation : non applicable  
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCT : non applicable  
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS : non applicable  
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : non applicable

0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route : non applicable  
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : non applicable  
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation : non applicable

0.4. Catégorie de véhicule : O4  
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : REMORQUES LOUAULT  
3 rue des Prés  
89170 Saint-Fargeau  
(France)

0.6. Emplacement et mode de fixation des plaques réglementaires : rivetées sur la rive ou sur le longeron coté droit  
Emplacement du numéro : frappé sur la rive ou sur le longeron coté droit  
0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : //

0.10. Numéro d'identification du véhicule : VKASR3938M0000364  
0.11. Date de fabrication : 31/08/2021

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e9\*2007/46\*6348\*01 délivrée le 18/06/2019 et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite/à-gauche et qui utilisent les unités métriques/impériales pour l'appareil indicateur de vitesse et les unités métriques/impériales pour le compteur kilométrique.

Saint-Fargeau le,  
31/08/2021

Signature/Cachet de la société

**REMORQUES LOUAULT SARL**

3, rue des Prés  
89170 SAINT-FARGEAU  
RCS AUXERRE 412 001 901

### Carrosserie

38. Code de la carrosserie : DA

### Dispositif d'attelage

44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage : JOST  
E1-55R-010145  
45.1. Valeurs caractéristiques : D : 162, Dc : NA, V : NA, S : NA, U : NA

### Divers

50. Réceptionné par type selon les prescriptions en matière de conception applicables pour le transport de marchandises dangereuses du règlement ONU no 105 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies : non

51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5, du règlement (UE) 2018/858 du Parlement européen et du Conseil : Non applicable

52. Remarques : CNIT : 040AFCSM005B122  
TE possible

### Constitution générale du véhicule

1. Nombre d'essieux : 3  
 1.1. Nombre et emplacement des essieux : 6  
 à roues jumelées : 0  
 Essieux directeurs (nombre) : NA  
 (emplacement) : 0  
 : NA

### Dimensions principales (mm)

4. Empattement : 4710  
 4.1. Ecartement des essieux : 1/2:1310  
 : 2/3:1310  
 : 3/4:XXX  
 : 4/5:XXX  
 : 5/6:XXX  
 : 9078
- 5.0. Longueur : 9078  
 5.3. Véhicule pourvu/non pourvu de dispositifs ou équipements aérodynamiques à l'arrière :  
 6. Largeur : 2550  
 7. Hauteur : 3500  
 10. Distance entre le centre du dispositif d'attelage et l'extrémité arrière du véhicule : 7510
11. Longueur de la zone de chargement : 9078  
 12. Porte-à-faux arrière maximal admissible : 6000

### Masses (kg)

13. Masse du véhicule en état de marche : 9900  
 13.1. Répartition de cette masse entre les essieux : 1:2640 2:2640  
 : 3:2640 4:XXX  
 : 5:XXX 6:XXX  
 : 9900
- 13.2. Masse réelle du véhicule : 9900  
 16. Masses maximales techniquement admissibles :  
 16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 38000  
 16.2. Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu : 1:9000 2:9000  
 : 3:9000 4:XXX  
 : 5:XXX 6:XXX  
 16.3. Masse maximale techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux : Avant:XXX  
 : Arrière:27000

17. Masses maximales admissibles à l'immatriculation/en service prévues pour le trafic national/international

- 17.1. Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue : 38000

- 17.2. Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque essieu : 1:9000  
 : 2:9000  
 : 3:9000  
 : 4:XXX  
 : 5:XXX  
 : 6:XXX

- 17.3. Masse en charge maximale admissible à l'immatriculation/en service prévue sur chaque groupe d'essieux : Avant:XXX  
 : Arrière:27000

19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage d'une semi-remorque ou d'une remorque à essieu central : 12500

### Vitesse maximale (km/h)

29. Vitesse maximale : 90

### Essieux et suspension

31. Emplacement du ou des essieux : essieu 1  
 32. Emplacement du ou des essieux délestables : XXX  
 34. Essieu(x) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente : oui  
 35. Combinaison roues/pneumatiques : 1:385/65 R22.5  
 : 2:385/65 R22.5  
 : 3:385/65 R22.5  
 : 4:NA  
 : 5:NA  
 : 6:NA

### Dispositif de freinage

36. Connexions pour le freinage de la remorque : pneumatiques